

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DE MÉMOIRES DE LA 2EME ANNEE DE LA FORMATION
APPROFONDIE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES –SESSION 2

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'éducation,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu l'arrêté du 11 mars 2013 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme, article 15,
Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys de mémoires de 2ème année de la formation Approfondie en Sciences Maïeutiques de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales – session 2 comme suit :

Jury 1 : Etudiante : Marie AOUKAR

Marie-Christine LEYMARIE, Président du jury, Sage-femme, Directrice de l'Ecole de Sage-Femme

Membres du jury :

Michèle BALSAN, Enseignante en maïeutique- Sage-femme
Aurélien MEJEAN-LAPAIRE, Enseignante en maïeutique- Sage-femme
Maud PALLOT, Sage-femme - CHU Estaing

Jury 2 : Etudiante : Eloïse CHAMBON

Marie-Christine LEYMARIE, Président du jury, Sage-femme, Directrice de l'Ecole de Sage-Femme

Membres du jury :

Michèle BALSAN, Enseignante en maïeutique- Sage-femme
Mélodie BONNALD CARLU, Sage-femme PMI 63
Delphine GIOUX, Enseignante en maïeutique- Sage-femme

Jury 3 : Etudiante : Oriane FERIGUTTI

Marie-Pierre TEJEDOR, Président du jury, Enseignante en maïeutique- Sage-femme

Membres du jury :

Michèle BALSAN, Enseignante en maïeutique- Sage-femme
Emilie BLANCHET, Sage-femme - CHU Estaing
Célia BELLET, Sage-femme CH Vichy 03

Jury 4 : Etudiante : Clara GUYONNET

Marie-Pierre TEJEDOR, Président du jury, Enseignante en maïeutique- Sage-femme

Membres du jury :

Delphine GIOUX, Enseignante en maïeutique- Sage-femme

Clémentine RAINEAU, Anthropologue

Emilie BLANCHET, Sage-femme - CHU Estaing

Jury 5 : Etudiante : Roxane LIOTIER-DELBOS

Marie-Pierre TEJEDOR, Président du jury, Enseignante en maïeutique- Sage-femme

Membres du jury :

Michèle BALSAN, Enseignante en maïeutique- Sage-femme

Clémentine RAINEAU, Anthropologue

Marion BELLET, Enseignante en maïeutique- Sage-femme

Jury 6 : Etudiante : Margaux MERY

Marie-Christine LEYMARIE, Président du jury, Sage-femme, Directrice de l'Ecole de Sage-Femme

Membres du jury :

Delphine GIOUX, Enseignante en maïeutique- Sage-femme

Mireille GUIGNARD, Sage-femme Centre de Santé Riom

Marion BROSSIER TRUCHOT, Sage-femme Libérale

Article 2 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14/09/2023

Le Président



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

15 SEP 2023

- Publié le

15 SEP 2023

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.